

SANSAC'QUOI ?



N° 5

JUIN 2023

Le mot du maire,

Chères sansacoises, chers sansacois,

Comme vous pourrez le lire en consultant cette publication, le développement durable est au centre de nos préoccupations.

Cela se traduit par une politique de protection de la biodiversité mais également par la transition énergétique qui vise, entre autres, à changer de mode de chauffage pour nos bâtiments publics.

Le Syndicat Mixte du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Bassin d'Aurillac, du Carlades et de la Châtaigneraie ayant signé une convention avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), avec à la clef une enveloppe financière conséquente appelée « Fond chaleur », nous étudions la possibilité de nous inscrire dans ce programme de « chaleur renouvelable » qui serait ainsi très bien subventionné.

Il consisterait en la création d'un réseau de chaleur en remplacement des chaudières au fioul existantes et qui alimenterait le foyer et les ateliers municipaux, la maternelle, les écoles élémentaires, l'actuelle et la nouvelle, avec possibilité d'extension dans l'avenir vers la mairie ou le centre commercial. Notre empreinte carbone en serait ainsi diminuée.

Bien sûr, en parallèle, nous portons une attention toute particulière sur l'attractivité de notre commune.

Notre école élémentaire qui date de 1897 ne répond plus, ni aux exigences pédagogiques actuelles qui demandent des salles de classe plus grandes et de l'interconnexion entre elles, ni à la loi de transition énergétique qui, pour rappel, nous oblige à une réduction des consommations de 40 % d'ici 2030.

Nous avons donc lancé une étude pour la construction d'un nouveau bâtiment qui inclurait aussi une grande salle pour l'accueil de loisirs périscolaire, celle utilisée actuellement étant bien trop petite. Après avoir retenu un des sept architectes qui ont répondu à l'appel d'offre, nous travaillons avec lui, en accord avec les employés communaux concernés par le projet, les enseignantes et les élus, sur la rédaction d'un avant-projet définitif qui nous permettra de déposer nos demandes de subvention dès cette fin d'année.

Nous savons aussi combien un commerce de bouche est nécessaire et indispensable dans la vie de notre village. Nous avons donc proposé au propriétaire actuel de la boulangerie de lui acheter les murs comprenant la partie commerce, le fournil et les garages attenants et il ne reste qu'à passer chez le notaire pour valider la vente. Au sujet du commerçant, nous avons quelques pistes qui restent encore à consolider. Nous vous tiendrons bien sûr au courant dès que ce sera finalisé.

La grange de Monsieur Fayette, située à côté de l'aire de jeu étant en vente, nous nous sommes proposé de la racheter.

Celle-ci, idéalement située, a déjà fait l'objet de propositions quant à son utilisation lors des consultations effectuées par le cabinet « Architecture In Vivo », mais toutes les pistes restent ouvertes. En attendant, dès que l'achat sera validé chez le notaire, les employés communaux procéderont au nettoyage et à la sécurisation des lieux.

Bien sûr, tous ces projets sont soumis à l'obtention des nombreuses subventions demandées mais notre engagement dans le programme « Petites Villes de Demain », qui a pour but de revitaliser les centres bourgs, nous permet d'espérer que l'ensemble des financeurs va répondre présent à nos sollicitations.

Votre Maire, Michel BAISSAC

Expérience à la cantine

Anti-gaspillage Alimentaire

Afin de sensibiliser les enfants sur le gaspillage alimentaire, Céline LEDUC, responsable du restaurant scolaire a mis en place un défi auprès des élèves des classes élémentaires du 24 avril au 16 mai 2023.



Le challenge consistait à laisser le moins de reste possible dans son assiette à la fin du repas. Deux équipes étaient en compétition.

- Une première équipe composée des CP, CE et CE2 qui déjeune au premier service
- La deuxième équipe composée des CM1 et CM2 déjeunant au 2^{ème} service.

Le personnel communal était là pour veiller au contenu des assiettes. « Il est préférable de se resservir plutôt que de gâcher la nourriture ».

Les enfants ont été directement impliqués et très motivés, ce sont eux qui pesaient les restes au niveau des entrées et du plat principal. L'expérience a été très concluante et chacun en a retiré une grande satisfaction.

Au final, tous ont été récompensés vu leur implication dans cette compétition.

Une belle expérience qui a changé les habitudes alimentaires

SANSAC DE MARMIESSE,

UN TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE

Pour rappel, depuis deux ans déjà, la commune s'est inscrite dans le programme « Territoires Engagés pour la Nature » qui a pour ambition de nous mobiliser en faveur de la biodiversité.

Cela se décline en plusieurs axes :

Le premier étant lié au développement de la biodiversité nocturne qui s'est traduit par l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit. *(A ce sujet, afin de permettre aux diverses manifestations prévues cet été de ne pas être plongées dans le noir total dès 23h30, les lampes situées autour du foyer resteront exceptionnellement allumées jusqu'à 1h du matin en juin, juillet et août).*

Le deuxième concerne la sauvegarde, voire l'augmentation des pollinisateurs qui se traduit par l'installation de carrés de verdure disséminés à divers endroits de la commune. Ceux-ci favorisent le développement des plantes poussant verticalement, engendrant ainsi une pollinisation accrue.

Le troisième a consisté en l'installation d'un jardin pédagogique de permaculture à l'école dans lesquels élèves et enseignants sont parties prenantes. (N'hésitez pas à appeler la mairie pour prendre un rendez-vous avec Vincent Martinet pour des conseils afin de réaliser chez vous un jardin en permaculture).

Ces 3 axes ont pour but de préserver et relancer la biodiversité ordinaire du bourg, la flore spontanée, les insectes et autres pollinisateurs sauvages.

Mais le développement durable se traduit aussi par la préservation et la taille des haies, des arbustes et des arbres.

A ce sujet et afin de progresser collectivement, nous avons adhéré au projet « Préserver l'arbre et le végétal en ville » dont un des objectifs est de sensibiliser aux bienfaits de la présence des arbres et de la végétation dans les bourgs, toujours dans l'idée d'atténuer les impacts du réchauffement climatique.



Cela se traduira par des temps d'animation destinés aux employés communaux et une séance de sensibilisation pour les habitants afin de découvrir, échanger et comprendre les rôles du végétal en ville.

Même si ce n'est pas obligatoire pour les particuliers ou les collectivités locales, il est souhaitable de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet, ceci afin de ne pas déranger ou déloger les oiseaux durant la saison de nidification, période cruciale pour leur cycle de vie ainsi que tous les petits mammifères vivant au pied de ces haies tels les hérissons.

Sensibilisés à ces gestes écologiques qui participent à la reproduction des oiseaux et à leur préservation, nos employés communaux respectent au maximum ces préconisations.

Pour ce qui est des arbustes et des arbres, une taille trop importante pouvant les fragiliser, les employés communaux ont décidé d'utiliser ce qu'on appelle la « taille raisonnée », justifiée par le fait que l'on ne peut envisager de réaliser la même taille sur tous les arbres dont leurs survies en dépendent.

À chaque printemps, la mise en place de leur système foliaire et la fabrication de leurs nouveaux rameaux et nouvelles racines leur demandent une dépense d'énergie considérable. Une fois cette masse végétale installée, l'arbre va s'appliquer à stocker des réserves dans ses racines, son tronc, ses branches et ses rameaux pour pouvoir répéter ces opérations au printemps suivant. La taille drastique provoque pour l'arbre la diminution de ses réserves car en enlevant beaucoup de branches, on enlève par la même occasion les réserves stockées dans celles-ci et une augmentation de sa vulnérabilité. Ainsi appauvri, l'arbre taillé est plus sensible à de nouvelles agressions telles que la pollution, le froid ou la sécheresse et moins résistant face à tout agent pathogène.

Et enfin, il est important de rappeler que les mesures spécifiques pour compenser les impacts environnementaux de l'ensemble du tracé de la nouvelle Nationale se situent entièrement sur notre commune, au niveau de Marmussoles.

Elles consistent à la plantation d'une chânaie sur près de 3ha (près de 4000 plants), la restauration d'une chânaie dégradée ou encore la création d'une haie bocagère, le tout géré par l'Office National des Forêts (ONF).

En parallèle, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne a été missionné pour mettre en œuvre un plan de gestion des zones humides, avec la création en 2019 d'une mare, la reconversion de surfaces cultivées en prairie permanente et la restauration de l'alimentation de cette zone humide qui a un rôle important dans le cycle de l'eau, en la filtrant et l'épurant, mais également en tant que réservoirs de biodiversité, et notamment en insectes qui disparaissent de plus en plus (avec des conséquences importantes sur toute la chaîne alimentaire).

Toutes ces actions, toutes celles que vous réalisez au quotidien et toutes celles qu'il reste à mettre en place, notamment sur la gestion de l'eau, nous permettent de protéger notre environnement et de participer, même modestement, à la protection de notre planète.

.....

Déjections canines

Nos amis les chiens sont appréciés de tous mais leurs déjections le sont beaucoup moins.

Pour rappel, tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.

Pour vous y aider, nous avons installé plusieurs bornes avec des sacs à disposition et nous en profitons pour remercier tous ceux qui les utilisent déjà.

Pour ceux qui ne le feraient pas encore, nous comptons sur votre civisme afin que notre commune conserve son cadre de vie agréable.



Employés municipaux : une nouvelle équipe

Au hasard de votre quotidien, il vous arrive parfois de croiser un agent du service technique en train d'œuvrer à l'entretien de notre commune et vous connaissiez bien souvent son visage. Mais, après les départs de trois d'entre eux, Jacquy Dujols, André Goutelle et Claude Volpilhac, une nouvelle équipe s'est constituée.

Sébastien CHAMPAGNAC, le plus ancien et faisant partie du groupe depuis près de 15 ans, est devenu, par son statut d'agent de maîtrise, leur chef d'équipe.

Maxime FABRE, lui, est déjà présent depuis 5 ans.

A la suite d'un appel à candidatures, deux nouveaux techniciens ont été recrutés. Il s'agit de **Pierre JOANNY** qui nous a rejoints en février de cette année et **Yoann MARCOU** qui a pris ses fonctions au mois de mai.

Même si une grande partie de leur travail est liée à la tonte des nombreux espaces verts et à l'entretien des chemins et des différentes cités, chacun d'entre eux est amené à faire preuve de polyvalence et leur complémentarité répondra à tous les besoins en maçonnerie, peinture, plomberie, électricité et bricolage en tout genre permettant ainsi d'entretenir les nombreux bâtiments ou logements communaux.

A noter que l'élu en charge des employés communaux est Denis Ric qui sait allier rigueur et humour pour la bonne marche du service.



S. CHAMPAGNAC

Y. MARCOU

P. JOANNY

M. FABRE

Claude Volpilhac a pris sa retraite

Au début de cette année, Claude Volpilhac a mis un terme à sa carrière et, quand on sait le rôle primordial qu'il jouait au sein de notre commune, c'est un évènement qui ne pouvait être passé sous silence.

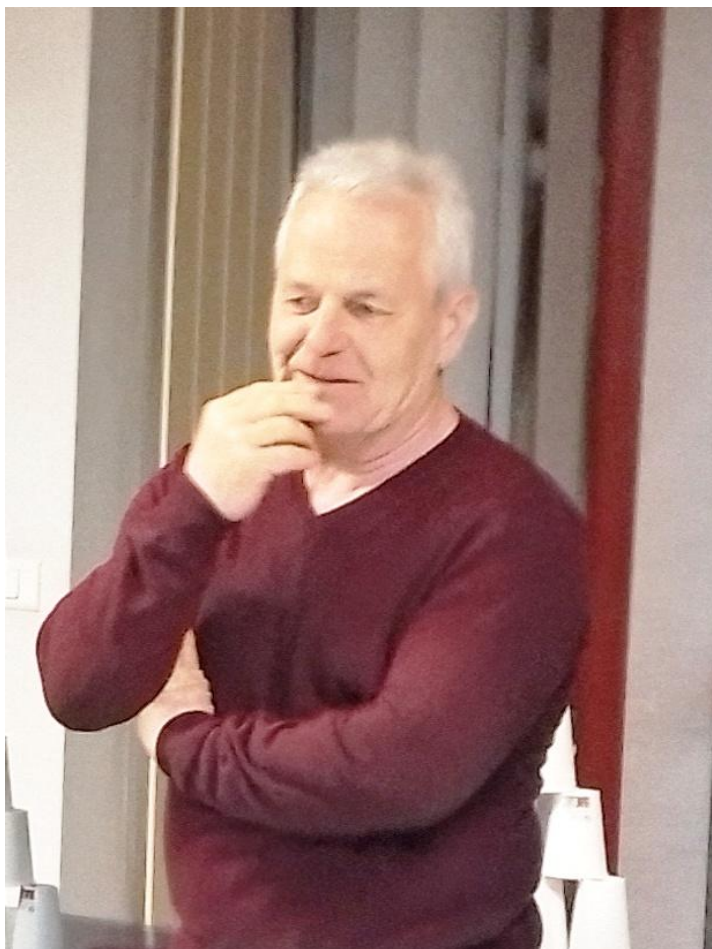
Sa carrière professionnelle a débuté en 1977 et il a intégré les services techniques de la commune de Sansac de Marmiesse en tant qu'agent non titulaire en l'an 2000 pour finir agent de maîtrise et responsable de l'équipe.

Habitant Sansac, il s'était longuement investi au sein de l'APE et, en tant qu'employé communal, il s'est très souvent rendu disponible pour les besoins les plus divers des associations.

Mais ce sont surtout ses compétences multiples qui en ont fait un agent incontournable. Quel que soit le problème, à l'école, à la mairie ou ailleurs, Claude intervenait toujours avec rapidité et efficacité. Mieux encore, il savait anticiper pour éviter toutes sortes de désagréments qui auraient pu être plus dommageables. Claude a fait preuve d'un professionnalisme inconditionnel.

Durant ces 23 ans il aura œuvré pour sa commune et pour les sansacois avec passion. Qui ne se souvient pas de l'avoir vu passer au volant du tracteur, de l'avoir vu aller et venir à son atelier pour les besoins du service ?

La municipalité et ses collègues, nouveaux ou anciens, souhaitent à Claude une longue et merveilleuse retraite amplement méritée.



Les associations vous proposent pour cet été



5 juillet

Don du sang de 16h à 19h au foyer

8 & 9 juillet

Ball-trap au Château d'eau par l'ACCA

15 & 16 juillet

Fête d'été par Sansac'rifis

3 septembre

Démonstration de chiens d'arrêt sur gibier vivant par l'ACCA

9 septembre

La Sansacoise, par Sansac'gym et le Vélo Club Sansac - Arpajon

17 septembre

Vide-greniers par Sansac'Ados J2S

La municipalité vous propose

18 août

Spectacle de rue « Les misérables » en partenariat avec Champ Libre

25 août

Etape du tour du Cantal pédestre avec 2 parcours de 10 km et de 20 km sur les chemins de la commune

Exposition

Du 24 juin au 2 septembre

A la mairie, exposition de peintures réalisées par la Société Artistique du Cantal. Visite gratuite.

A noter : Vous pouvez aussi retrouver tout le programme d'animation de Sansac et de l'ouest Agglo sur le site internet de la commune ainsi que sur la page Facebook de Sansac.

